

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE Du Mardi 17 octobre 2023



Le conseil d'école s'est réuni le 17 octobre 2023 dans la salle de restauration maternelle de l'école.

Etaient présents :

- Les représentants élus des parents d'élèves : Mmes Boulala-Cottin, Boussaboua, Goffard, Himeur, Kolié-Suere, Moginot-Davila, Planel, Savinel, Ursulet, Verry, Walbaum et M. Athiel, Bourgeat, Devidal
- Mmes Campan, Smaldore, Pfeiffer, Maigre Cuxac, Durrenmath, Defours, Toutant, Margaridenc, Surat, Muzette enseignantes, M.Cusset, Navarro-Perrin, Savigny enseignants.
- M. Olagnon, directeur ALAE
- Mme Fouletier : Infirmière

Excusés :

- Mme. Parrini, Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription de Lyon 7^{ème}-La Mulatière
- Mme Florence Lecluse, adjointe à l'enfance et à l'éducation
- M. DDEN : M. Delor
- Mme Quesnel : Enseignante
- Mmes Gurault, Morvan et Perrino

Secrétaire de Séance : M. Savigny

L'ordre du jour a été abordé comme suit :

Préambules : Parce que les évènements de ces deux dernières semaines bousculent et interrogent notre quotidien, nos pratiques, nos fonctionnements, notre sécurité, je tiens ce soir à rappeler l'importance de la communauté éducative et des valeurs de laïcité qui l'animent. Nous sommes tous, équipe enseignante, parents, animateurs garants dans l'union, de la sécurité morale et physique de tous les élèves accueillis au sein de l'école Daubié dans le respect de la Laïcité.

Point n°1 : Rôle du Conseil d'Ecole et les modalités d'échanges entre ses différents acteurs :

Il est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Il se réunit au minimum 3 fois dans l'année à hauteur de 6 heures de concertation.

Sur proposition du directeur d'école qui le préside, le CE:

- 1 : vote le règlement intérieur.
- 2 : établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
- 3 : donne tout avis et toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques, moyens alloués à l'école, restauration scolaire, activités périscolaires, hygiène scolaire)

Cette instance ne doit pas être confondue avec l'association « Le comité des fêtes de Daubié » dont la fonction est d'œuvrer conjointement avec les équipes éducatives au bien-être et à l'épanouissement des enfants au travers d'évènements pédagogiques et festifs qui viennent ponctuer l'année scolaire et renforcer le lien avec les familles.

Point n°2 : Point sur la rentrée :

- Les élections des parents d'élèves élus au conseil d'école pour l'année scolaire 2023-2024.

ANNEE	ELECTEURS INSCRITS	VOTANTS	VOTES BLANCS OU NULS	TAUX DE PARTICIPATION
2021-2022				
2022-2023	530	222	10	41,89%
2023-2024	480	222	8	46,25 %

Bienvenue aux 2 listes de parents : FCPE et Liste autonome. 16 titulaires ont été désignés suivant la proportion : 8 parents de la FCPE et 10 parents de la liste autonome soit l'entièreté des sièges pourvus avec 16 titulaires et 2 suppléants.

- Les effectifs de rentrée:

Lecture collective de la diapositive projetée :

L'école s'organise autour de 16 classes avec cette année l'ouverture d'une classe en élémentaire et une fermeture en maternelle. Les effectifs par niveau sont les suivants :

NIVEAU	EFFECTIF
PS	28
MS	25
GS	30
CP	33
CE1	73
CE2	66
CM1	59
CM2	59
TOTAL	373

Les effectifs de rentrée sont en baisse notable en cette rentrée. Cette dernière peut s'expliquer en milieu urbain par différents facteurs possibles:

- Baisse du taux de natalité depuis déjà une décennie avec un accroissement vraiment notable ces 5 dernières années.
- Une baisse également d'arrivées de familles dans le secteur de Blandan. (Période post-covid, marché immobilier défavorable pour les primo-accédants...)

❖ L'équipe éducative :

L'équipe enseignante accueille 7 nouvelles enseignantes:

- **Mmes SAMLDORE** en maternelle
- **Mme BURCKHART** en CE1
- **Mme BUSCAIL** en PS/GS et CE1 et en complément de Mmes Smaldore et Burckart
- **Mme MAIGRE** en CP/CE1
- **Mme LIMAY** en complément de Mme Toutant
- **Mme SURAT** en CM2
- L'équipe est riche de 20 enseignants et 3 ATSEMs en maternelle (Valérie, Céline et Arouna)
Qui sont les Atsems et quels sont leurs rôles?

<http://education.francetv.fr/videos/agent-territorial-specialise-des-ecoles-maternelles-v111156>

L'ATSEM (agent territorial spécialisé école maternelle) est une aide précieuse pour les élèves et les enseignants. Il veille plus particulièrement au bien-être de vos enfants sur le plan de l'hygiène sanitaire et alimentaire. Il participe également à la direction d'un atelier et aide votre enfant à soutenir son attention sur la tâche demandée. Ensemble (enseignant et ATSEM) accompagnent ainsi chaque enfant à se construire en tant qu'élève évoluant dans une collectivité pour qu'il gagne en autonomie.

L'équipe éducative est également complétée par le RASED (Réseau d'Aide et de soutien aux élèves en difficulté). Ce réseau reste inchangé par rapport à l'année dernière :

- **Mme Bellemain** : Psychologue de l'Education Nationale
- **M. Ginet** : Enseignant spécialisé à dominante rééducative actuellement absent.

« Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes. » circulaire n° 2014-107 du 18-8- 2014

D'autres membres importants complètent cette équipe éducative :

- L'équipe médico-sociale qui accueille cette année une nouvelle infirmière Mme Fouletier, infirmière scolaire. Le SMS intervient auprès des élèves de la GS jusqu'au CM2: (Pour les élèves de Petite et Moyenne Section, ce sont les équipes de PMI (Protection Maternelle Infantile) gérées par la Métropole de Lyon qui interviennent pour les visites médicales dépistant vue, audition et langage).
- **Mme Ferragu** : Médecin scolaire qui reçoit les familles à leur demande.
- **Mme Fouletier** : infirmière scolaire présente les lundis et vendredis. Elle intervient auprès des élèves de GS et de CE2 pour des visites médicales centrées sur des dépistages visuels et langagiers. Les parents en sont informés par affichage devant les classes de maternelle ou par courrier pour les élèves d'élémentaire. L'infirmière concourt également aux renouvellements des PAI dont les rédactions sont en cours d'achèvement.
- **Mme Bonnet** : assistante sociale présente les jeudis après-midi et vendredis matin. Elle intervient à la demande des familles et des professionnels dans l'accompagnement des situations qui le nécessitent. Les parents qui souhaitent avoir des informations sur les factures de cantine, les loisirs des enfants ou les aides à obtenir doivent solliciter Mme Bonnet et convenir d'un RDV.
- L'enseignant référent :
 - **M. Aucourt** : *Interlocuteur privilégié des familles ; il assure une mission essentielle d'accueil et d'information. Membre de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS), l'enseignant référent, défini à l'article D. 351-12 du code de l'éducation, est chargé de l'animation et de la coordination de l'ESS. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du PPS quelles que soient les modalités de scolarisation de l'élève (établissement scolaire, sanitaire ou médico-social) et assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPHA.*
- L'équipe d'ASEP et de restauration:
 - **4 Agents de service de l'école primaire** : Ils sont chargés de l'entretien des locaux de l'école élémentaire et de l'accompagnement des élèves sur les temps de cantine.
 - **4 agents de restauration** : Ils sont chargés de précommander les repas, de les réceptionner, les réchauffer et les distribuer aux élèves. Ils ont la charge également de l'entretien du restaurant scolaire.

- L'équipe bâtiment scolaire :

- 1 **gardienne** : Mme Abdellilah Fatima.

- 1 **agent de maintenance** : qui intervient sur les petits travaux et fait le lien avec les entreprises mandatées pour l'entretien du gros œuvre.

Le chauffage sera mis en route le 6 novembre avec des restrictions de températures 19 degrés dans les classes et 16 degrés dans le gymnase.

L'équipe éducative de l'établissement regroupe 39 collègues qui permettent d'accueillir et d'accompagner chacun des 3 élèves inscrits. Cette équipe est également forte du partenariat avec chacune des 330 familles qui composent la communauté éducative de l'école Julie-Victoire DAUBIE.

Point n° 3 : Le temps périscolaire :

- La restauration scolaire : temps organisé sur deux heures. Une classe de CP et une classe de CE1 mangent en maternelle par roulement sur la semaine. 4 activités par jour sont organisées sur le temps de pause méridienne. Les élèves s'y inscrivent au jour le jour selon leurs envies à l'exception du club d'échecs qui par sa nature nécessite de l'assiduité. Chaque classe dispose d'un animateur référent qui est stabilisé normalement sur l'année.

ORDRE DE PASSAGE AU RESTAURANT ELEMENTAIRE - Selon les semaines 1, 2 ou 3 par période

	LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	S1	S2	S3	S1	S2	S3
12H00	13			9			6	5	4	8		
	14			8			7			11		
	15			11			8			6	5	4
	16			10			16			9		
12H45	6	5	4	6	5	4	13			7		
	12			7			15			10		
	8			12			14			12		
	7			16			12			15		
	11			15			10			14		
	9			14			11			13		
13H30	10			13			9			16		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	S1	S2	S3	S1	S2	S3

- Les temps de garderie du soir : accueil garderie goûter sur le premier temps, des jeux sur le deuxième temps sont proposés par les animateurs mais il y a beaucoup moins d'élèves que sur le premier temps.
- Les mercredis matin : temps de 3h d'activités. Les enfants choisissent les activités par période. Des sorties extérieures sont organisées dans l'année.

Point n° 4 : Le règlement intérieur de l'école pour l'année 2023-2024

Projection de la diapositive et lecture de l'item à ajouter au règlement proposé.

« Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale. A ce titre, lors d'une possible situation d'intimidation au sein de l'école, les élèves sont susceptibles d'être reçus et écoutés par des enseignants de l'équipe ressource dans le cadre du programme pHARe appliqué dans toutes les écoles de la circonscription. »

Mme **Moginot-Davila**, parent d'élève enseignante qui a pu suivre la formation, présente le programme pHARe. Ce dispositif de préoccupation partagée s'organise en des entretiens individuels de 3 minutes avec chacun des élèves concernés par des situations d'intimidation. Durant 15 jours, ces élèves sont accompagnés par une équipe ressource.

L'école Daubié disposera d'une équipe ressource formée sur ce dispositif : **Mme Bonnet**, assistante sociale, **Mme Grandclément**, conseillère pédagogique, **Mme Vallat**, enseignante pôle ressources, **Mme Patriarca**, directrice de l'école et un enseignant de l'école.

Vote du règlement à main levée. Le règlement est voté à l'unanimité.

Point n° 5 : Les projets d'action de l'année scolaire

Les projets d'action de l'école s'inscrivent dans une articulation entre le projet d'école et le projet plus large appelé le PEL (Projet éducatif lyonnais) qui a une validité de 5 ans (jusqu'en 2026).

Le projet d'école définit les orientations et les objectifs prioritaires et se traduit par un programme d'actions. Il définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités périscolaires qui y concourent.

Le Projet éducatif de Lyon fédère la communauté éducative locale (les familles, les équipes éducatives, les associations, l'Etat et la collectivité) et accompagne les jeunes Lyonnais de la maternelle au collège.

Cet outil partenarial permet de mettre en œuvre et de coordonner l'ensemble des actions éducatives de la commune sur tous les temps (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire) pour des enfants et adolescents de 2 à 16 ans de son territoire.

Dans cette dynamique, plusieurs projets construits par l'école ont été validés par l'Académie de Lyon et soutenus par notre partenaire municipal :

			CYCLE1	CYCLE2	CYCLE3
Ambassadeur du Livre	AFEV	Oui + ALAE	3	8	5 (CM1/CM2)
Voyager par les contes en Musique	Conservatoire de Lyon	Oui		CP et CE1 (5 classes)	
Estime de soi	EDSA-Estime de soi/Estime des autres	Si possible			2 (CM2) + CM1/CM2
Éducation à la vie	EDSA-Education à la vie	Oui			2 (CM2) + CM1/CM2
Handicap auditif	EDSA-Sensibilisation aux Handicaps	En attente de réponse		3 (CE1)	
Handicap visuel	EDSA-Sensibilisation aux Handicaps	Oui		3 (CE2)	
Plume et Graines	PIL: éducation à la transition écologique	Oui		2 (CP)	
Projet DANSE: Danser ses émotions	Association: Les écorchés	Oui	3	3 (CE2)	
<u>Ebullisciences</u>	Classes Sciences	Oui		1 (CP/CE1)	
Coup de Pouce	Association Coup de Pouce	Oui	GS	Début de CP	
EGPE Ateliers Langage	Association EGPE (Ecole des grands-parents européens)	En attente de validation	GS		
<u>Batucada</u>	<u>M.Gilles Savigny</u>	Oui			5 CM1 et CM2
<u>BM de Lyon Guillotière</u>	Bibliothèque Municipale	Oui	GS	CP + CP/CE1	

Le parcours culturel de l'élève est ainsi pensé depuis la petite section jusqu'au CM2 : tant d'un point de vue artistique, que scientifique et citoyen.

Certaines actions ont débuté dès le mois de septembre quand d'autres démarreront en novembre ou plus tard dans l'année (selon la disponibilité des partenaires, la maturité des élèves ou encore la saison).

Des activités sportives viennent également nourrir le programme des élèves soutenus parfois par des intervenants spécialisés de la discipline éprouvée :

- Piscine : les classes de CP et de CE1. Quinze jours avant les vacances d'automne, la piscine a été fermée et le reste pour des raisons d'incidents techniques qui nécessitent une importante intervention. Les séances sont malheureusement annulées à compter de cette date.
- USEP : des élèves de classes de CE1 au CM2 participent aux rencontres.
- Activité Vélo : Les élèves de CM2 sont accompagnés sur le site de l'école PAGNOL pour développer la compétence : « le savoir rouler à vélo »
- Patinoire sur le site Baraban : Les élèves des 2 classes de CM1 y participeront en première période ainsi que la classe de CM1/CM2 en troisième période.
- Gymnastique pour les classes de CE2 de **Mmes Quesnel et Defours**.
- Course d'orientation pour la classe de CE2 de **Mme Toutant**.

Point n° 7 : L'évaluation de l'école Daubié

Texte de référence: *La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance*

Les finalités et le déroulement de l'évaluation d'école s'appuie sur la démarche de complémentarité entre l'auto-évaluation et l'évaluation externe.

Ce travail engage toute la communauté éducative en les différentes phases de la démarche:

1- L'auto-évaluation démarre au niveau de l'équipe enseignante au retour des vacances d'Automne.

2- L'évaluation externe poursuit le travail engagé par l'équipe après avoir pris connaissance du rapport d'auto-évaluation. Elle se traduit par la visite d'un groupe de 4 évaluateurs: un Inspecteur de l'Education Nationale, un conseiller pédagogique et 2 directeurs d'école totalement déchargés. Ils viennent partager plusieurs journées sur l'établissement et s'entretenir avec les différents membres de la communauté éducative: enseignants, parents, Atsems, ASEP, périscolaire...

3-Un retour a lieu à l'issue de la visite. Les remarques constitueront les points d'appui pour engager la rédaction du nouveau projet de l'école Julie-Victoire DAUBIE.

Point n° 8 : Le comité des fêtes de Daubié

Son rôle: *organiser des fêtes et des manifestations ayant trait à l'animation et à la vie de l'école Daubié ; créer un lien social entre tous les acteurs de l'école Daubié.*

Un nouveau bureau a été élu lors de l'Assemblée générale du jeudi 28 septembre. Souhaitons la bienvenue à l'ensemble des nouveaux parents et enseignants intégrant en tant qu'administrateur ou acteur cette belle association qui portent de nombreux projets.

Plusieurs actions ont eu lieu et sont programmées :

-Le goûter partagé du 6 Octobre 2023 au parc Blandan et qui fut un grand succès.

-La soirée jeux du 14 novembre 2023

-La vente de chocolats

-Le spectacle de Noël le 21 décembre 2023

-La soirée Cinéma le mardi 06 février 2024

-Et plein d'autres à venir...

Point n° 8 : L'éventuelle fusion des écoles Crestin et Daubié

Origine de cette proposition : Mme Valérie Giustiniani, directrice de l'école maternelle Crestin est partie à la retraite en juillet 2023. Son poste n'est pas paru vaquant au mouvement et n'a donc pas été pourvu. Mme Patriarca assure donc la suppléance pour cette année scolaire.

La précédente motion votée en 2022 faisait état d'un refus de fusion de la direction des deux établissements. Au regard du contexte actuel il s'agit de remettre à l'ordre du jour le vote d'une possible fusion.

La question est soulevée par les parents d'élèves sur la question à poser :

- Fusion administrative
- Ou fusion des écoles ?

La nuance entre une fusion administrative (qui pourrait peut-être prétendre à une conservation des identités de chaque école) et une fusion des écoles (qui pourrait prétendre à constituer un seul groupe scolaire) est soulevée avec les atouts ou écueils que cela peut soulever.

Cette question suggère que l'on pose un regard croisé sur plusieurs points et à différents niveaux :

- À l'égard de l'élève
- A l'égard de l'équipe pédagogique
- A l'égard des parents d'élèves

❖ A l'égard des élèves:

- Un parcours pédagogique et culturel commun à l'ensemble des futurs élèves de CP.
- Une meilleure connaissance de l'ensemble de ses pairs et des adultes de l'élémentaire.
- Une mutualisation des moyens matériels et humains pour enrichir l'offre pédagogique de l'élève (coup de pouce, APC...)
- Dimension spatiale et chiffrée des classes. (niveau des classes, organisation spatiale).

❖ A l'égard de l'équipe pédagogique:

- Harmonisation des outils et projets.
- Meilleure connaissance de l'ensemble des élèves et de leur suivi de parcours scolaire.
- Des conseils de cycle communs
- Un projet d'école commun et des projets d'action qui en découlent communs.
- Mutualisation des moyens d'accompagnements (AESH) pour une meilleure connaissance et un meilleur suivi des élèves notifiés.
- Renforcer une cohésion entre les deux équipes d'école (tant au niveau enseignant, ATSEM qu'AESH).
- Un conseil d'école commun
- Deux lieux architecturaux différents.
- Une direction unique qui suppose une non présence quotidienne sur deux lieux.
- La composition des classes de maternelle repenser sur 7 classes et non plus sur 4 ou 3 classes.

❖ A l'égard des parents:

- Un interlocuteur unique depuis la petite section de maternelle jusqu'au CM2 de son enfant.
- Un numéro de téléphone et une adresse mail unique pour une simplicité des canaux communicationnels.
- Pas de réinscription obligatoire entre la maternelle et le CP.
- Une connaissance renforcée des parents d'élèves des deux groupes scolaires
- L'organisation géographique des permanences de direction pour traiter une question urgente.
- L'organisation des événements (type kermesse, soirées événements) de part les deux sites.



Il s'agira pour le conseil d'école de transmettre à la Direction Académique une motion relayant l'avis du conseil sur la question qui fera l'objet d'un vote lors du conseil extraordinaire qui suivra l'actuel conseil d'école.

A l'issue de ce présent conseil d'école, un conseil d'école extraordinaire sera ouvert pour procéder en un vote du conseil d'école sur la question de la présente fusion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h08

A Lyon, le 17 Octobre 2023

Le secrétaire de Séance,

M. Savigny

La directrice

Mme Patriarca

Copie transmise à :

- Madame l'Inspectrice de l'Education nationale
- Madame Lecluse, adjointe à l'enfance et l'Education de la Mairie de Lyon 7^{ème}
- Monsieur Sassi, Responsable du secteur de Gerland à la Direction de l'Education de la Ville de Lyon
- Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves.
- Monsieur le DDEN
- Mesdames et Messieurs les membres de l'équipe enseignante.
- Mesdames les ATSEMs
- Mesdames et Monsieur les ASEP
- Madame et Monsieur les coordinateurs du périscolaire